



**Prévention des risques liés à l'amiante
Encadrement de chantier
Sous-section 4
Recyclage**

**Amiante
Sous-section 4**

1/1

DUREE

1 jour - 7 heures.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Maintenir et actualiser les savoirs et savoir-faire acquis lors de la formation préalable ou du dernier recyclage
- Identifier l'évolution des techniques et de la réglementation
- Appliquer les procédures adaptées aux interventions et les modes opératoires

PUBLIC CONCERNE

Personnel ayant les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux et mettre en œuvre les modes opératoires.

Formation obligatoire à l'issue de la période de validité de la formation initiale ou de la dernière formation de recyclage.

EFFECTIF

Minimum : 2 Maximum : 12

PRE-REQUIS

- Etre majeur.
- Maîtriser la langue française.
- Avoir un certificat médical d'aptitude au port du masque, de moins de 12 mois.
- Etre titulaire d'une attestation de compétences délivrée suite à la formation précédente (validité de 3 ans maximum).

PEDAGOGIE

Alternance d'apports théoriques et de mises en situation :

- Supports de cours, films.
 - Plateforme pédagogique pour les mises en situation.
- Livret remis à chaque stagiaire.

FORMATEUR

Formateur titulaire du diplôme de monitorat « Risques liés à l'exposition à l'amiante sous-section 4 – arrêté du 23 février 2012 ».

METHODE D'EVALUATION

Test théorique sous forme de QCM.

VALIDATION

Une attestation de formation est transmise à l'employeur.

RECYCLAGE

3 ans.

PROGRAMME

- Auto-évaluation des connaissances issues de la formation préalable.
- Echange et retour d'expérience.
- Remise à niveau et renforcement des aspects liés à la prévention.
- Mises en situation sur plateforme pédagogique.
- Test théorique et pratique de validation des acquis et corrigé.

DOCUMENT DE REFERENCE

Arrêté du 23 février 2012.